

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

## Révision allégée n°2 et Modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la VALLEE D'AUGE

### OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par délibération n°2020.027 en date du 13 février 2020, la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Vallée d'Auge a été prescrite par le Conseil Communautaire de l'Agglomération Lisieux Normandie. Par arrêté n°2024.003 en date du 03 janvier 2024, la modification de droit commun n°2 du PLUI de la Vallée d'Auge a été prescrite par le Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN).

Par arrêté n°2024.146 en date du 18 septembre 2024, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN) a ordonné l'enquête publique unique relative à la révision allégée n°2 et à la modification de droit commun n°2 du PLUI de la Vallée d'Auge.

La procédure de révision allégée n°2 vise à revoir des orientations définies dans l'OAP 19 de la commune déléguée de Vieux-Fumé (Mézidon Vallée d'Auge). La modification de droit commun n°2 vise à modifier l'OAP n°2 « Alentour du parc du Château du Breuil » afin de la mettre en cohérence avec le nouveau schéma d'aménagement porté par la Commune de Mézidon Vallée d'Auge. L'évolution intègrera les résultats des études réalisées (caractérisation de zones humides, etc). Elle vise également à intégrer de nouveaux bâtiments pouvant changer de destination en zones A et N.

### Nom et qualité du commissaire enquêteur

Monsieur Jean-François GRATIEUX, administrateur civil à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Caen.

### Date d'ouverture de l'enquête publique unique, durée et modalités

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 32 jours consécutifs,  
**du lundi 04 novembre 2024 à 9h au jeudi 05 décembre 2024 à 12h**

Les dossiers d'enquête comprennent :

- Un dossier comprenant l'ensemble des pièces constitutives de la révision arrêtée et de la modification du PLUI ;
- Les décisions prises par l'Agglomération de réaliser des évaluations environnementales ;
- Les évaluations environnementales avec leur résumé non technique associés ;
- Les bilans des concertations synthétisant les observations et propositions formulées par le public (présents dans les délibérations correspondantes) ;
- Les avis de l'Autorité Environnementale avec les réponses du maître d'ouvrage à ces avis. Ces avis sont également consultables à l'adresse internet suivante : [www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).
- Les avis des personnes publiques associées à la révision et à la modification du PLUI qui ont été reçus accompagnés du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint de la révision allégée n°2 ;
- Une note explicative comportant mention des textes régissant l'enquête publique unique et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans les procédures de révision et de modification de droit commun du PLUI ;

### Lieux et horaires où le dossier d'enquête peut être consulté

Le dossier d'enquête en **format papier** et **sur un poste informatique** sera consultable **au siège de l'enquête publique et lieu de permanence du commissaire enquêteur, pôle aménagement de l'espace de la CALN**, situé 38 rue du Carmel à Lisieux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête en **format papier** est également consultable **aux autres lieux de permanences du commissaire enquêteur (Mairies déléguées de Mézidon-Canon et Vieux-Fumé)**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la personne responsable de l'enquête pendant la durée de celle-ci.

L'ensemble du dossier d'enquête est consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la CALN à l'adresse suivante :

- <http://lisieux-normandie.fr/amenagement-de-lespace/documents-de-planification/>

### Lieux et adresses auxquels le public peut transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête

Le public peut transmettre ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- **Dans les registres d'enquête** établis sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, **disponibles dans les lieux de permanences du commissaire**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- **Par courrier adressé au commissaire enquêteur** à l'adresse de la personne publique référente du dossier. Les courriers devront lui parvenir au plus tard le **jeudi 05 décembre à 12h** ;
- **Par courrier électronique** à l'adresse courriel : [enquetepublique@agglo-lisieux.fr](mailto:enquetepublique@agglo-lisieux.fr)
- **Au commissaire enquêteur, aux dates, heures et lieux de permanences :**

Dates	Jours	Heures	Lieux
04-11-24	Lundi	9h - 12h	Mairie de Mézidon-Canon (Mézidon Vallée d'Auge)
14-11-24	Jeudi	16h30 - 18h30	Mairie de Vieux-Fumé (Mézidon Vallée d'Auge)
23-11-24	Samedi	9h - 12h	Mairie de Mézidon-Canon (Mézidon Vallée d'Auge)
05-12-24	Jeudi	9h - 12h	Pôle Aménagement, Agglomération Lisieux Normandie

Il est rappelé que toute personne souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur peut se rendre à l'une des permanences ci-dessus quelle que soit sa commune de résidence.

Les observations et propositions écrites et orales du public reçues par le commissaire enquêteur, ainsi que par voie postale et électronique sont consultables au siège de l'enquête et sur le site internet de la CALN dans les meilleurs délais.

### Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête

À l'issue de l'enquête publique, les dossiers de révision allégée n°2 et de modification de droit commun n°2 du PLUI, éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de la phase consultation, seront approuvés par délibérations du Conseil Communautaire de la CALN, puis rendus opposables, après exécution des formalités requises, à toutes les autorisations du droit des sols survenant sur le périmètre d'approbation du PLUI de la Vallée d'Auge.

### Identité et coordonnées de la personne responsable du plan auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

La personne publique responsable des plans soumis à l'enquête publique est :

**Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie**  
11 Place F. Mitterrand – 14100 LISIEUX – 02.31.61.66.00

La personne représentant le responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

**Mmes Hélène CHATAL et Cécile DESSAINT-LARIVIERE, chargées de planification**  
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, pôle Aménagement  
38 rue du Carmel - 14100 LISIEUX  
02.31.61.66.09 – [amenagement@agglo-lisieux.fr](mailto:amenagement@agglo-lisieux.fr)

### Disponibilité du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Le public pourra consulter une copie du rapport unique et des conclusions motivées du commissaire enquêteur dans les mairies où s'est déroulée l'enquête, à la Préfecture du Calvados et au pôle Aménagement de la CALN, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, ainsi que sur le site internet de l'Agglomération mentionné, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.